

Annexe

Annexe 1 : Statut de la coopérative

Exemple du Statut de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung : il se compose de 8 chapitres et 35 articles :

Chapitre I : Dispositions générales

Article 1/ Non et définition de la coopérative
Article 2/ Siège, capital statuaire et nombre de membres de la coopérative
Article 3/ Principe de fonctionnement de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung
Article 4/ Domaine d'activités et services de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung
Article 5/ Contenu des activités de la coopérative

Chapitre II : Droits et obligations de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung

Article 6/ Droits de la coopérative
Article 7/ Obligations de la coopérative

Chapitre III : Membres de la coopérative de service d'élevage

Article 8/ Conditions de devenir membre de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung
Article 9/ Droits du coopérateur
Article 10/ Obligations du coopérateur
Article 11/ Dissolution du statut de coopérateur

Chapitre IV : Organisation et gestion de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung

Article 12/ Assemblée générale
Article 13/ Questions traitées et décidées par l'Assemblée générale
Article 14/ Règlement sur le nombre de participants et de voix à l'Assemblée générale
Article 15/ Comité d'administration de la coopérative
Article 16/ Critères de choix de membre du Comité d'administration
Article 17/ Tâches et attributions du Comité d'administration
Article 18/ Président de la Coopérative de service d'élevage de Nam Hung
Article 19/ Tâches et attributions du vice-président de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung
Article 20/ Tâches et attributions du comptable en chef
Article 21/ Comité de contrôle de la coopérative
Article 22/ Tâches et attributions du contrôleur
Article 23/ Renouvellement du Comité d'administration et du Comité de contrôle

Chapitre V : Biens et financement de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung

Article 24/ Apport financier des membres
Article 25/ Mobilisation du capital
Article 26/ Bien de la coopérative de service d'élevage de Nam Hung
Article 27/ Année financière de la coopérative de Nam Hung
Article 28/ Répartition des recettes provenant des activités et des services de la coopérative

Chapitre VI : Adhésion, retrait de la Fédération et de l'Union des coopératives, Fusion, scission et dissolution de la coopérative

Chapitre VII : Primes et sanctions

Chapitre VIII : Dispositions de l'application

Annexe 2 : Plan de production de la coopérative

Exemple d'une partie du plan de production de la coopérative de service d'élevage de Hiep Cat

Plan d'utilisation des commissions

Unité : vnd

No	Titulé des dépenses	% de commission (%)	Total		
			1 mois	1 trimestre	1 an
1	Payement des intérêt des apports en capital ^(*)	38	380.000	1.140.000	4.560.000
2	Frais de gestion	15	150.000	450.000	1.800.000
	<i>Dont :</i>				
	<i>Téléphone</i>	5	50.000	150.000	600.000
	<i>Déplacement</i>	5	50.000	150.000	600.000
	<i>Autres</i>	5	50.000	150.000	600.000
3	Indemnité pour le personnel vétérinaire	4	40.000	120.000	480.000
4	Indemnité pour le Comité d'administration, le Comité de contrôle et le personnel	20	200.000	600.000	2.400.000
6	Constitution des fonds	5	50.000	150.000	600.000
7	Réduction du prix du son ^(**)	18	180.000	540.000	2.160.000
	Total	100	1.000.000	3.000.000	12.000.000

Annexe 3 : Fiche plan du coopérateur

Exemple du plan type du coopérateur sur les besoins en aliment

Nom du coopérateur :

Plan d'alimentation

Mois

Date d'achat	Type aliment à acheter	Quantité		Prix offert par la coop (vnd/sac)	Somme totale (vnd)	Commission au membre (vnd)	Commission à la coop (vnd)
		Nbre de sacs	kg				
Total							

Annexe 4 : Outils financiers

Exemple du Cahier de suivi des recettes-dépenses du mois de novembre 2004 de la coopérative de service d'élevage de Nam Sach

Date	No de la fiche		Explication	Montant		
	Recette	dépense		Recette	Dépenses	Solde
			Solde du mois d'octobre	87,000,000	65,000,000	22,000,000
04/11/2004	1		Mr. Quyêt prête à la coopérative	5,000,000		
	2		Mr. Tuyen prête à la coopérative	10,000,000		
	3		Mr. Toan prête à la coopérative	4,500,000		41,500,000
11/11/2004		1	Mr. Ma paye le son à la compagnie		20,000,000	
		2	Mr. Ma retire l'agent pour prêter à la coopérative		500,000	
		3	Mr. Hung dépose de l'argent à la banque		10,000,000	11,000,000
	4		Mr. Trinh paye le son qu'il a acheté à crédit	3,000,000		
	5		M. Thu (Dong Lac) paye le son qu'il a acheté à crédit	8,000,000		22,000,000
18/11/2004		4	Mr. Ma paye à la compagnie		15,000,000	
		5	Payer le transportation pour Mr. Tuyen		100,000	
		6	Mr. Ma paye le maïs		5,000,000	1,900,000
23/11/2004	6		Mr. Phong prête à la coopérative	15,000,000		
	7		Mr. Hung retire l'argent de la banque	10,000,000		
	8		Commissions – octobre	2,350,000		
	9		Remboursement de M. Minh (Ai Quoc)	3,000,000		
	10		M. Thanh prête à la coopérative	5,000,000		37,250,000
25/11/2004		7	M. Ma paie les sons à la compagnie		25,000,000	
		8	Payement de la transportation à M. Tuyen		100,000	
		9	Dépenses pour les documents, réunions (M. Hung)		25,000	12,125,000
			Solde novembre	152,850,000	140,725,000	12,125,000

Annexe 5: Outil technique

Exemple d'un itinéraire technique de la coopérative de services d'élevage de Hop Tien

1. *Taille de production* : 120-150 porcs/an, 4-6 truies blanches exotiques/foyer
2. *Porcherie*
 - Superficie de chaque case, hauteur, toïle, fonds
 - Fossé de fumiers (ou BIOZA)
3. *Porcelets*
 - Poids des porcelets
 - Structure génétique : 100% des porcs élevés sont de 3/4, 7/8 et 100% de sang exotique. On encourage l'élevage des porcs de 100% race exotique.
4. *Soins*
 - Nbre de nettoyage/jour.
 - Nbre de repas
 - Quantité de nourriture, d'eau/porc/jour
 - Ration nutritionnelle : selon les races et les période de croissance
5. *Poids des porcs à la vente*
 - Porcs de 3/4 (ou 7/8) de sang exotique : 75-85kg/tête.
 - Porcs de 100% de sang exotique : 85-95kg/tête.
6. *Qualité des porcs et hygiène alimentaire*
 - Epaisseur du lard dorsale :
 - Porcs de 3/4 (ou 7/8) de sang exotique : 23-25mm
 - Porcs de 100% de sang exotique : 18-21mm
 - Taux du lard mélangé, couleur de la viande.
 - Règlement sur le délai d'usage des antibiotiques avant la vente.
7. *Hygiène, prévention et traitement des maladies*

Tout membre de la coopérative doit respecter l'itinéraire suivant :

 - 7.1. Prévention par vaccin
 - ❖ Porcelets sous mère :
 - 20 - 25 jours : vaccination contre la salmonellose.
 - 21-28 jours : vaccination contre le virus d'E.coli
 - 50-60 jours : vaccination contre la peste, le pateurellose, le rouget.
 - ❖ Porcs à l'engrais : 5- 7 jours après l'introduction, vaccination contre la peste, le rouget.
 - ❖ Truies : Vaccination avant le croisement ou en même temps avec les porcelets.
 - Vaccin THT
 - Vaccin contre la salmonellose
 - Vaccin contre la peste
 - Vaccin E.coli
 - Si les conditions permettent, faire la vaccination contre la laryngite porcine et la vaccination répétée contre ce maladie à bonne terme.
 - 7.2. Prévention par le respect de l'itinéraire d'hygiène
 - Nettoyage des bâtiments une semaine avant l'introduction
 - Soins de nouveaux porcelets dans les cages séparées pendant 7- 15 jours avant l'introduction dans le cheptel.
 - Nettoyage régulier des bâtiments
 - Pulvérisation des produits désinfectants tous les 15 jours
 - Pas de l'abattage des animaux malades près de la zone d'élevage.
 - Pas d'utilisation des aliments de mauvaese qualité pour les animaux.
 - Pas d'utilisation des eaux usées dans l'élevage (eau des étangs)
 - Vermifuge régulière.
 - Vaccination de Dextran-Fe pour les porcelets
 - Bâtiments bien construits et aérés toutes les saisons
 - Bon respect de la densité des porcs élevés selon les races et les saisons
 - Conseil de construire d'une fossée de désinfection avant les bâtiments

Annexe 6 : Exemple d'un compte-rendu

<i>République socialiste du Vietnam</i> Indépendance - Liberté - Bonheur ~~~***~~~			
Compte-rendu de transfert			
Aujourd'hui, le 200... , au Bureau de la coopérative de service d'élevage de Quyet Thang			
Nous sommes :			
1. Monsieur (Madame) :	Fonction :
2. Monsieur (Madame) :	Fonction :
3. Monsieur (Madame) :	Fonction :
4. Monsieur (Madame) :	Fonction :
5. Représentant du Bureau agricole et de développement rural du district de Nam S, ch :	Madame Tran Thu Giang		
6. Représentant du Centre de recherches de développement rural :	Monsieur Nguyen Ngoc Luan		
En raison que M. Tran Duc Binh – Président de la coopérative doit s'absenter pendant..... jours, à partir de..... 2004 au 2004 pour des travaux familiaux, nous décidons de transférer tous les biens et capitaux de la coopérative à une autre personne pendant l'absence de M. Tran Duc Binh.			
Le comité permanent de la coopérative s'est réuni et se sont d'accord de les confier à M.			
Fonction : Il va assurer tous les travaux confiés pendant l'absence de M. Tran Duc Binh. M. va remplacer M. Tran Duc Binh pour diriger et résoudre toutes les affaires de la coopérative.			
Les biens et capitaux confiés à M. sont :			
- Solde de la caisse au/2/2004 :			
- Total de capitaux cotisés par les coopérateurs :			
- Total de dettes des coopérateurs auprès de la coopérative :			
- Biens meubles :			
1. Un armoire en fer			
2. Un armoire vétérinaire			
3. 2 tables			
4. 30 chaires en plastique			
5. 1 ensemble de théière			
6. 1 poste de téléphone			
7. 1 cadre de photo			
Le comité permanent de la coopérative a choisi M..... pour remplacer M. Tran Duc Binh pendant son absence. Les représentants des membres du comité permanents présents dans cette réunion se sont d'accord avec ce compte-rendu et signé ci-dessous.			
Président de la coopérative	Secrétaire	Récepteur	<i>Dong Lac, le 200...</i> Chef du Comité de contrôle

Annexe 7 : Exemple de l'acte d'engagement

République socialiste du Vietnam
Indépendance - Liberté - Bonheur
=== * * * ===

Le président de la coopérative de service d'élevage de Quyet Thang atteste :

Mr : Nguyen Van Quyet

Fonction : caissier

a signé les Fiches de réception d'une somme de 2.075.000 (deux millions soixante-dix mille Dong) mais n'a pas reçu aucune somme en espèce. Alors, lors du contrôle de la caisse, M. Quyet ne sera pas responsable de cette somme manquante et que quand elle est rendue à la caisse, aucune fiche de réception ne sera établie.

Dong Lac, le..... 2003

Président de la coopérative

Note :

- 2.075.000 Dong : 1.000.000 Dong prêté à M. Tin, 1.000.000 Dong à M. Khung et 75.000 d'avance pour la vaccination.
- A l'échéance, M. Tin et M. Khung vont rembourser directement au caissier, le comptable ne doit pas établir la fiche de réception pour ces sommes. Le comptable va établir la fiche de sortie pour les 75.000 Dong restant.

Annexe 8: Exemple d'un contrat

République socialiste du Vietnam
Indépendance - Liberté - Bonheur

Contrat de prêt

Aujourd'hui, le 2005

A :

Nous sommes :

Partie A (Prêteur):

- Adresse : Tel :

- Représenté par :

Partie B (emprunteur):

- Monsieur (Mme):

- Adresse permanente :

- No de la carte d'identification..... Tel :

Se sont convenus ce qui suit :

Article 1. Valeur de l'emprunt

La Partie A va prêter à la Partie B la somme de :

- En chiffre :

- En lettre :

Article 2. Délai et type de prêt

1. Le délai du prêt est de mois

Compter à partir du à

2. Type de prêt :

Prêt en liquide

Article 3. Taux d'intérêt

1. La Partie B est d'accord d'emprunter la somme ci-dessus à taux d'intérêt de..... % par mois à partir de la réception de la somme.

2. Les intérêts seront payés en totalité avec la somme prêtée au moment de l'échéance.

3. ...jours avant l'échéance, si la Partie B veut prolonger l'emprunt, il doit demander l'accord de la Partie Ajours à l'avance.

4. Pendant la période d'effet du Contrat, aucun changement de taux d'intérêt est accepté.

5. Au terme d'échéance, si la Partie B ne peut pas payer la totalité de la somme empruntée et les intérêts à la Partie A, la somme et les intérêts dus seront convertis en dette mauvaise et doit subir un taux d'intérêt de % par mois à partir de la date d'échéance.

6. Le délai de règlement de la mauvaise dette ne doit pas dépasser..... jours s'il n'y a pas d'autre accord de toutes les 2 parties.

Article 4. Mesures de garantie du Contrat

La Partie B s'engage que si elle ne peut pas payer les emprunts à l'échéance fixée dans le présent contrat, ...jours après la date engagée, la Partie A a le droit de demander aux organes compétents d'intervenir par la saisie des biens de la Partie B de valeur équivalente à la dette due pour vendre afin de récupérer la somme restante.

Article 5. Paiement des coûts relatifs au contrat

Les coûts relatifs aux dettes : coût de stockage des biens de garantie, coût d'assurance... sont à la charge de la Partie B.

Article 6. Dispositions générales

1. Les 2 parties s'engagent à réaliser plainement tous les articles du présent contrat. Pour les règles de la législations concernées non mentionnées dans le contrat, les 2 parties les respecteront.

2. En cas de litiges, les 2 parties vont négocier ensemble pour les résoudre. En cas de l'impossibilité de les résoudre, elles porteront l'affaire au tribunal populaire du district de Nam Sach de la province de hai Duong où elles habitent.

3. Ce contrat prend effet dès sa signature et est établi en..... exemplaires. Chacun tient exemplaire (s).

Représentant Partie A

Représentant Partie B

Annexe 9: Exemple d'un compte-rendu de l'Assemblée de création de la coopérative

République socialiste du Vietnam
Indépendance - Liberté - Bonheur

Compte-rendu de l'Assemblée des coopérateurs Sur la création de la coopérative de services d'élevage de Cong Hoa

Le2003

Lieu : Maison culturelle du village Co Phap, commune de Cong Hoa, district Nam Sach, province Hai Duong

Participants :

Invités : Représentants du Comité populaire de la commune de Cong Hoa (4 personnes)
 Chef du bureau de politiques du Département agricole de la province de Hai Duong
 Représentant du bureau agricole du district de Nam Sach
 Chef de la Station vétérinaire du district de Nam Sach
 Sous-chef de l'Association des femmes du district de Nam Sach
 Représentant de l'Institut des sciences agronomiques du Vietnam
 Représentants des coopératives et des groupes d'élevage du district de Nam Sach

Coopérateurs : 35

Nbre de coopérateurs participants à cette Assemblée : 35 personnes (voir la liste jointe).

Président : M. Nguyen Dinh Duc

Secrétaire : M. Tong The Doi

Nbre total de participants : 51

Contenu de la réunion :

1/ Adopter la liste des associés de la coopérative
2/ Voter sur l'apport minimal en capital avec 35 voix; soit 100 %
3/ Voter le projet du Statut de la coopérative avec 35 voix; soit 100 %
4/ Discuter et adopter le plan de commercialisation, les mesures de protection de l'environnement.

5/ Elire les postes de gestion:

- Membre du Comité d'administration : 3 personnes :
 - 1/ M. Nguyen Dinh Duc
 - 2/ M. Dang Van Phong
 - 3/ M. Ta Van Khang
- Président : M. Nguyen Dinh Duc
- Comité de supervision : 2 personnes
 - 1/ M. Dang Van Gioi
 - 2/ M. Tong The Lien
- Chef du Comité de supervision : M. Dang Van Gioi

6/ L'Assemblée de la coopérative a adopté le compte-rendu de la réunion de sa création.

Secrétaire

Président